

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour\***

**CX/NFSDU 08/30/1**  
**Septembre 2008**

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME Trentième session

**Southern Sun Cape Sun Hotel, Le Cap (Afrique du Sud)**  
**3 - 7 novembre 2008**

Les groupes de travail traditionnel sur les valeurs nutritionnelles de référence, les allégations relatives à la santé et les questions liées à l'examen de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé se réunira au Southern Sun Cape Sun Hotel, Strand Street, Le Cap, de 9 h 30 à 17 h 30 le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2008.

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 08/30/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex, y compris les questions soulevées par la FAO et l'OMS	<a href="#">CX/NFSDU 08/30/2</a> <a href="#">CX/NFSDU 08/30/2-Add.1</a> <a href="#">CX/NFSDU 08/30/2-Add.2</a>
3.	Directives relatives aux allégations nutritionnelles: projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B - Fibres alimentaires) à l'étape 7 - Observations à l'étape 6	<a href="#">CL 2007/43-NFSDU</a> <a href="#">ALINORM 08/31/26, Annexe II</a> <a href="#">CX/NFSDU 08/30/3</a> <a href="#">CX/NFSDU 08/30/3-Add.1</a>
4.	Projet de liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge: Partie D - Liste consultative des additifs alimentaires pour des formes spéciales d'éléments nutritifs: dispositions pour	<a href="#">CL 2007/43-NFSDU;</a> <a href="#">ALINORM 08/31/26, Annexe V</a>

Les documents de travail seront disponibles sur le site web du Codex:

[www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org).

En raison du nombre limité de copies supplémentaires disponibles en séance, les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur ont été distribués.

- la gomme arabique (gomme acacia)  
- Observations à l'étape 6 [CX/NFSDU 08/30/4](#)  
[CX/NFSDU 08/30/4-Add.1](#)
5. Projet de principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime à l'étape 7 [ALINORM 08/31/26](#),  
[Annexe VI](#)  
- Observations à l'étape 6 [CX/NFSDU 08/30/5](#)  
[CX/NFSDU 08/30/5-Add.1](#)
6. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4 [CX/NFSDU 08/30/6](#)  
- Observations à l'étape 3 [CX/NFSDU 08/30/6-Add.1](#)
7. Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel à l'étape 4 [CX/NFSDU 08/30/7](#)  
- Observations à l'étape 3 [CX/NFSDU 08/30/7-Add.1](#)
8. Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives à l'amendement des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 09-1987) [CX/NFSDU 08/30/8](#)
9. Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives à l'établissement d'une Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge présentant une insuffisance pondérale [CX/NFSDU 08/30/9](#)
10. Autres questions et travaux futurs [CX/NFSDU 08/30/10](#)  
Resume de la proposition de revision des lignes directrices du codex concernant les preparacions alimentaires d'appoint destinees aux nourrissons du deuxieme age et aux enfants en bas age
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

\* Tous les documents de la trentième session seront distribués sous format électronique. Les personnes désirant recevoir des exemplaires imprimés sont priées de s'adresser à M. Georg Müller, Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Rochusstraße 1, 53123 Bonn (Allemagne); télécopie: + 49 (228) 529 49 65, courriel: [ccnfsdu@bmelv.bund.de](mailto:ccnfsdu@bmelv.bund.de)

#### NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Ouverture de la session:** La session sera ouverte par le Représentant du pays hôte.

**Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour** (Doc. CX/NFSDU 08/30/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex, y compris des questions soulevées par la FAO et l'OMS** (Doc. CX/NFSDU 08/30/2). Le document comprendra des questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités ainsi que des informations fournies par la FAO et l'OMS concernant des travaux dont le Comité a été chargé. Le document est fondé sur des informations préparées par le Secrétariat du Codex.

**Point 3 de l'ordre du jour. Directives relatives aux allégations nutritionnelles: projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B - Fibres alimentaires) à l'étape 7** (Doc. CL 2007/43-NFSDU et ALINORM 08/31/26, Annexe II). À la suite de la décision prise par le Comité à sa vingt-neuvième session, la lettre circulaire susmentionnée a été diffusée pour observations et apport ultérieur sur la définition des fibres alimentaires. Les observations formulées à l'étape 6 seront incorporées dans le document CX/NFSDU 08/30/3.

**Point 4 de l'ordre du jour. Projet de liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge: Partie D - Liste consultative des additifs alimentaires pour des formes spéciales d'éléments nutritifs: dispositions pour la gomme arabique (gomme acacia) à l'étape 7** (Doc. CL 2007/43-NFSDU; ALINORM 08/31/26, Annexe V). À sa vingt-neuvième session, le CCNFSDU a renvoyé la disposition sur la gomme arabique pour observations et examen ultérieurs par le Comité à sa trentième session.

**Point 5 de l'ordre du jour. Projet de principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime à l'étape 7** (Doc. ALINORM 08/31/26, Annexe VI). À sa vingt-neuvième session, le CCNFSDU a soumis le document susmentionné à la Commission pour adoption à l'étape 5. Le Comité est invité à examiner le document section par section et à proposer des amendements. Les observations formulées à l'étape 6 seront publiées sous la cote CX/NFSDU 08/30/5.

**Point 6 de l'ordre du jour. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4** (Doc. CX/NFSDU 08/30/6). À sa vingt-neuvième session, le CCNFSDU est convenu de renvoyer le document susmentionné pour remaniement par le groupe de travail électronique dirigé par la France et nouvel examen à la trentième session. Le document CX/NFSDU 08/30/6-Add.1 contiendra les observations à l'étape 3 publiées pour la trentième session du CCNFSDU.

**Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage dans les directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel à l'étape 4** (Doc. CX/NFSDU 08/30/7). À sa vingt-neuvième session, le Comité était convenu de demander à la Commission à sa trente et unième session d'approuver de nouvelles activités relatives à la révision des valeurs nutritionnelles de référence des vitamines et sels minéraux et avait décidé que la délégation de la République de Corée, avec l'aide d'autres parties intéressées, préparerait un document révisé pour examen par le Comité à sa trentième session. Les observations formulées à l'étape 4 seront publiées sous la cote CX/NFSDU 08/30/7-Add.1.

**Point 8 de l'ordre du jour. Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives à l'amendement des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 09-1987)** (Doc. CX/NFSDU 08/30/8). À sa vingt-neuvième session, le CCNFSDU avait demandé à la délégation canadienne de préparer un document révisé, en ne tenant compte que des observations formulées à la présente session. Le document révisé sera examiné par le Comité à sa trentième session.

**Point 9 de l'ordre du jour. Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives à l'établissement d'une Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge présentant une insuffisance pondérale** (Doc. 08/30/9). À sa

vingt-neuvième session, le Comité était convenu que la délégation indienne, avec l'aide d'autres parties intéressées, réviserait le document et préparerait un document de projet plus structuré pour examen par le Comité à sa trentième session.

**Point 10 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs.** Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités à condition qu'elles soient conformes au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

**Point 11 de la prochaine session.** Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

**Point 12 de l'ordre du jour. Adoption du rapport.** Conformément à l'Article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa trentième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.